

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **le jeudi 30 novembre 2023 à 18 heures.**

Affiché le 24 novembre 2023



ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2023
- Révision des tarifs des concessions funéraires
- Plan de financement de la traversée des Salvages
- Attribution de subventions aux associations
- Régie services à la population
- Décision modificative n°3
- Approbation Zones « APER »
- Lancement procédure cession patus Lac Bas
- Lancement procédure cession patus Bassadel
- Approbation du rapport 2022 des mandataires de la SPL Eaux de Castres-Burlats
- Approbation du rapport annuel 2022 SPL Eaux de Castres-Burlats
- Questions orales